

reloop

Tour de France de la consigne

**Quelle place pour la consigne dans un
modèle renouvelé du service public
de gestion des déchets ?**



L'édito d'Alexis Eisenberg

Directeur France & Francophonie
de Reloop

Pourquoi la France résiste encore à la consigne ?

Alors que la plupart de nos voisins européens l'ont mise en place avec succès, une partie des élus et parlementaires français s'y oppose, sans preuve que le système actuel soit plus efficace tout en accumulant chaque année plus de retard sur les trajectoires réglementaires. Pourtant, l'urgence est là : nos objectifs européens pour 2029 se rapprochent et nous savons que la consigne fonctionne ailleurs. Prochainement, la Pologne, l'Espagne, le Royaume-Uni rejoindront les 17 pays européens avec une consigne des boissons afin d'atteindre des taux de collecte de +90%.

Marseille, Libourne, Strasbourg, Romilly-sur-Seine, Paris... nous percevons que la consigne pourrait être un levier complémentaire aux outils déjà en place. Elle réduit les déchets abandonnés de boissons jusqu'à 80%, redonne de la valeur aux emballages aux yeux des citoyens, allège le poids financier pour les collectivités sur des coûts transversaux (enfouissement, incinération, voirie et salubrité, collecte hors foyer, etc.) et sécurise des matières premières indispensables aux industriels français en quête de quantité et de qualité.

Alors que la France devra se mettre à la consigne, laquelle souhaitons-nous ? Celle qui reproduirait un modèle imposé, ou bien une consigne « à la française », mixte, territoriale, co-construite, intégrée dans notre modèle de gestion des déchets ?

Nous sommes allés sur le terrain comprendre à travers nos échanges, les réalités des acteurs locaux, leurs enjeux, et identifier des solutions qui pourraient répondre à la fois aux attentes des citoyens, à celles des industriels, aux territoires, et aux exigences européennes.



L'édito de Philippe BOLO

Député MoDem du Maine-et-Loire

L'arrivée de ce tour de France doit être le point de départ d'une nouvelle réflexion sur la mise en œuvre de la consigne. Il serait regrettable de ne pas surmonter les obstacles et les blocages issus des précédentes tentatives de déploiement de la consigne des bouteilles plastique en France.

Au terme des 5 étapes, je suis convaincu que la consigne est un projet d'avenir. A chaque étape nous avons fait des rencontres inspirantes et entendu des témoignages riches d'enseignements sur ses atouts et sur les difficultés liées à son absence.

Ce tour de France démontre que l'intelligence territoriale, portée avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs, débouche sur des solutions pertinentes et adaptées à chaque situation. C'est la preuve que différents modèles sont possibles !

En donnant de la valeur à l'emballage, elle contribue à ce que les emballages ne terminent pas jetés dans l'environnement après leur utilisation. C'est un atout pour lutter contre la pollution plastique par les déchets abandonnés !

Elle est également créatrice de valeurs pour les territoires. Le réemploi, le lavage, le recyclage sont autant d'activités locales nécessaires à son bon déploiement. Difficilement délocalisables, ces activités produisent des retombées économiques et des emplois qui démontrent que la transition écologique n'est pas synonyme de décroissance !

En freinant la trajectoire de production des déchets, la consigne contribue aussi à la maîtrise de nos dépenses publiques. L'explosion de la production des déchets impose toujours plus de moyens financiers, payés par les citoyens-consommateurs, pour trier, collecter et traiter. Une telle charge nous prive de la capacité à financer d'autres politiques publiques.

Il ne faut pas abandonner la consigne ! Nous avons plus à gagner qu'à perdre à la mettre en place !

Pourquoi le TDF de la consigne ?

Avec seulement 27% de taux de recyclage des emballages plastiques, 53% des bouteilles en plastique, 45% des canettes dont la moitié en provenance des incinérateurs, et moins de 3% des bouteilles réemployées, la trajectoire de la France sur les emballages plastique et aluminium n'atteindra pas les objectifs fixés par la réglementation nationale et européenne (directive UE SUPD 2019, loi AGEC 2020, loi Climat et Résilience 2021, règlement UE PPWR 2025).

Malgré l'urgence, une frange d'élus locaux et nationaux s'oppose à la mise en place d'une consigne pour recyclage au motif que la consigne :

- Remettrait en cause le modèle public de collecte et de tri des déchets ménagers
- Compromettrait la rentabilisation des investissements récents des centres de tri
- Serait source de complexification du geste de tri pour les citoyens

Résultat : **la consigne reste cantonnée à une version expérimentale uniquement sur le réemploi** (ex. dispositif RE-USE de CITEO déployé dans 4 régions jusqu'à fin 2026 et visant 30 millions d'unités mises en marché).

Pourtant, les obligations fixées par les cadres national et européen sont beaucoup plus structurantes. La loi AGEC prévoit la réduction de 50% des bouteilles de plastique d'ici 2030, des objectifs d'emballages réemployables en 2023 (5%) et 2027 (10%). De son côté, l'Union européenne complète ces exigences par des objectifs chiffrés sur le recyclage et la collecte : 50 % de recyclage des emballages plastiques en 2025, puis 55 % en 2030 ; un taux de collecte séparée de 90 % d'ici au 1er janvier 2029 pour les bouteilles plastiques et les canettes, assorti d'une obligation de consigne si un seuil de 80% n'est pas atteint en 2026 ; et enfin une cible de 10 % de bouteilles réemployables en 2030 (hors lait, vins et spiritueux).

Face à ce constat, Reloop a organisé un **Tour de France de la consigne avec le député Philippe Bolo**, expert des enjeux liés aux déchets, à l'économie circulaire et à la pollution plastique.

L'objectif : aller à la rencontre des élus et des parties prenantes sur le terrain pour :

- Voir et entendre ce qu'ils proposent concrètement pour mieux collecter et traiter les déchets d'emballages, limiter les déchets abandonnés de boissons (1er emballages ramassés au sol par les associations environnementales)
- Comprendre les responsabilités, défis et intérêts des collectivités, mais aussi des parties prenantes impliquées (metteurs en marché, associations...)
- Écouter leur point de vue sur la modernisation du service public des déchets
- Affiner les prérequis nécessaires à la mise en place d'un système de consigne mixte (pour réemploi et pour recyclage), efficient sur le plan environnemental, adapté aux territoires, tenant compte de l'existant et acceptable pour les élus.

Cette tournée s'est déroulée entre avril et juillet 2025, autour de 5 étapes dans des territoires variés (agglomérations, zones rurales, espaces naturels...). Elle a permis de nourrir la réflexion sur l'avenir de la consigne en France, en l'inscrivant dans une modernisation plus large du système de gestion des déchets.

L'essentiel du TDF

La situation aujourd'hui :

- Une constante augmentation des volumes mis en marché (110 milliards d'unités en 2024)
- Une trajectoire en panne de gains de performance qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés par la loi AGEC, la SUPD et bientôt la PPWR sur le recyclage et le réemploi.
- D'important enjeux d'efficience avec des coûts pour les collectivités et les metteurs en marché qui ne cessent d'augmenter et questionnent la viabilité économique du modèle historique.
- Des industriels qui importent des matières à recycler (canettes en aluminium), faute de collecte et qualités suffisantes en France.
- Des déchets abandonnés transportés par des cours d'eau et réseaux qui polluent les milieux naturels et dont les boissons sont systématiquement dans le top 3 de ce qui est ramassé avec les mégots, et ce, avec des coûts transversaux pour les collectivités (voirie, salubrité, eau, etc.).
- Des acteurs économiques du réemploi (lavage industriel) fragilisés économiquement, faute de passage à l'échelle du emploi et de nouveaux volumes.
- Les associations environnementales du terrain lassées de ramasser les déchets sauvages.

Des initiatives locales aux effets déjà mesurables :

- A Libourne, le SMICVAL a réduit de 30 % ses déchets résiduels depuis 2022, avec une déchetterie "nouvelle génération" qui favorise le réemploi.
- À Romilly-sur-Seine, l'éco-boutique TRIBU en centre-ville constitue un point d'apport volontaire des matières sur plusieurs filières REP. Certains apports font l'objet d'une gratification par des bons utilisables dans des commerces du centre-ville.
- Des infrastructures coûteuses (type dégrilleurs à Marseille) et des associations mobilisées pour capter les déchets dans les cours d'eau (approche curative)
- Des industriels prêts pour la consigne à l'échelle nationale pour réemploi et recyclage.

Les facteurs clés de succès d'un modèle de gestion des déchets révisé :

- **Vision commune à long terme recentrée sur la réduction et l'économie circulaire** : réduction de l'empreinte matière et des besoins en ressources primaires, souveraineté des matières secondaires, mise à l'échelle du réemploi. Une vision commune à horizon 2040 permettrait de définir une trajectoire pour les parties prenantes afin d'assurer la cohérence des actions, l'amortissement des investissements, le partage de la valeur et la durabilité du modèle.
- **Périmètre des rôles et responsabilités** : requestionner les rôles et responsabilités établis il y a plus de 30 ans entre le Service public et les industriels au regard des évolutions réglementaires, des enjeux et des attentes des parties prenantes (producteurs, collectivités locales, opérateurs, citoyens).
- **Approches incitatives** : Intégration de solutions multiples, incitatives et complémentaires :
 - **Bonus/Malus** : sur la performance des producteurs (éco-conception) et des opérateurs.
 - **Tarifification incitative** : Déploiement national pour l'habitat pavillonnaire
 - **Consigne** : Faire de la consigne pour recyclage un levier national au réemploi dans une infrastructure prévue en conséquence (consigne mixte).
 - **Fiscalité** : pour les collectivités locales et l'habitant.
- **Innovation territoriale** : Encourager les innovations territoriales (ex. Smicval, Tribu, etc.).
- **Tableau de bord** : Suivi des performances et de l'efficience (transparence).
- **Contrôle et sanctions de l'État** : pour assurer le respect des trajectoires réglementaires.
- **Accompagnement des citoyens** : Encourager l'évolution des comportements grâce à des actions de sensibilisation et l'intégration des outils incitatifs afin de renforcer l'implication citoyenne dans la gestion des déchets.

Marseille

À Marseille, la première étape du Tour de France a permis d'objectiver le poids du *statu quo* : les emballages de boissons constituent le 2ème déchet le plus retrouvés dans l'environnement. Les cours d'eau sont le réceptacle final de nombreux déchets issus du ruissellement urbain et des réseaux pluviaux. Il les achemine dans les espaces naturels, jusqu'à la mer.

Le poids du statu quo en chiffres :

- 10 000 m³ de déchets par an, soit l'équivalent d'une benne (30m³) par semaine, sont piégés dans le dégrilleur de la Pujette situé en aval de l'Huveaune.
- Stabilité du volume de déchets collectés par le dégrilleur, malgré les efforts de nettoyage.
- Les emballages de boissons constituent le 2ème déchet sauvage le plus ramassé par les associations, notamment lors des opérations "Calanques propres"
- Territoire avec une performance en dessous de la moyenne nationale.

Les enseignements :

- La majorité des déchets abandonnés collectés lors des opérations de nettoyage de terrain sont issus de la consommation nomade : emballages alimentaires, emballages de boissons, mégots.
- Il est nécessaire d'agir en amont, par la **réduction à la source des déchets abandonnés en complément des actions préventive et curative** : grilles et filets de captation, développement de la consigne des boissons pour réemploi et recyclage, ramassages citoyens, et sensibilisation (écoliers).
- Faute de diminution des déchets abandonnés, il existe une forte lassitude des associations à ramasser les déchets dans les milieux naturels.

Des soutiens affirmés pour la consigne :

- La consigne permet de donner de la valeur économique à un emballage et incite à ne pas l'abandonner.
- La consigne permet d'augmenter significativement les taux de collecte, une mesure d'autant plus intéressante pour des territoires en dessous de la moyenne nationale.
- La consigne permet de maîtriser les coûts transversaux élevés de gestion des déchets pour les collectivités (voirie, salubrité, eau) et impactent financièrement les citoyens (taxes locales).

Libourne – St Denis de Pile

Cette seconde étape nous a conduit dans un territoire où l'approche de la gestion des déchets – gérée par le SMICVAL – intègre la prévention du déchet, via la ressourcerie, la réparation, dans une démarche itérative de "test and learn".

Le SMICVAL en chiffres :

- 30% de déchets traités depuis 2022
- 6000 tonnes d'ordures ménagères collectées depuis 2022
- Prévention, collecte et traitement des déchets sur 137 communes, pour plus de 210 000 habitants.
- La collecte et le traitement représentent encore 60% et 40% des coûts

L'approche du SMICVAL :

« Il ne suffit plus de mieux trier, il faut réduire le déchet à la source. Et pour ça, on doit transférer des moyens de la gestion technique du déchet, vers la prévention par des **changements de comportement**. » – Sylvain Guinaudie, président du SMICVAL

Tous les leviers permettant de favoriser le changement de comportement doivent être utilisés : l'impact économique de la consigne est un sujet central qui peut participer à la réduction des volumes de bouteilles PET, canettes en aluminium et la diminution des pertes de verre grâce au réemploi.

Un nouveau modèle de gestion territoriale des déchets doit pouvoir être porté par un acteur central (comme le SMICVAL) jouant un rôle de coordination entre producteurs locaux et acteurs territoriaux, et la structuration d'une logistique de retour (points d'apports collectifs, collecte en porte à porte, implantation d'une ligne industrielle de lavage).

Les conditions d'une bonne consigne :

La consigne, notamment pour réemploi, doit être construite en partenariat avec les collectivités, dans un cadre territorial cohérent. Elle s'inscrit dans une logique de tri récompensé, où le réemploi prime sur le recyclage et où les collectivités doivent être placées au cœur des la planification du déploiement du dispositif sur le territoire afin d'intégrer les contextes et spécificités territoriales (tourisme, ruralité, etc.).

Strasbourg

À Strasbourg, nous avons exploré toute la chaîne de valeur de la consigne : de l'usine de lavage des contenants de verre chez UZAJE, jusqu'au site industriel du groupe Constellium dédié à la production d'aluminium recyclé.

Les enjeux industriels en chiffres

- 5 milliards de canettes aluminium sont consommées chaque année en France, mais seulement 45% du gisement français est collecté pour recyclage, dont la moitié via les incinérateurs, contre 90% collectés dans la grande majorité des pays européens (17) avec une consigne.
- Constellium recycle l'équivalent de 20 milliards de canettes, soit quatre fois le marché français dans son usine alsacienne, impliquant une forte importation de canettes à recycler des pays avec une consigne, même les plus éloignés (ex.: Finlande).
- Aujourd'hui, seuls 1,1% des emballages en France sont réemployés (Ademe, 2025), contre un objectif de la loi AGECE de 5% en 2023 et de 10% en 2027. La PPWR fixe un objectif spécifique au secteur des boissons à 10% à l'horizon 2030. Pourtant, les industriels (laveurs) qui ont déjà investis suite au signal de la loi française attendent toujours les volumes permettant leur viabilité économique à courts et moyens termes.

Les enjeux de la consigne mixte pour réemploi et recyclage :

- Obtenir une matière première de haute qualité, essentielle pour produire des canettes composées à 80-90 % de matériaux recyclés (boucle fermée)
- Éviter aux industriels d'importer des matériaux recyclés des quatre coins de l'Europe, générant un non-sens écologique et économique et permettant de consolider en France le marché de matières secondaires.
- "Passer à l'échelle", avec des trajectoires claires et tenues, pour assurer le fonctionnement et la rentabilité des outils industriels (centres de lavages, centres de recyclage)

Facteurs clés de succès de la consigne :

- Un engagement fort des collectivités pour soutenir les industriels des territoires déjà engagés dans le passage à l'échelle de notre économie vers plus de circularité et moins d'empreinte environnementale.
- Des dispositifs incitatifs pour les consommateurs comme vecteur de sensibilisation et de performance.
- Une consigne « mixte », associant réemploi et recyclage, permettant l'effet levier au réemploi basé sur les volumes mis en marché des emballages recyclables (20 milliards) et permettant d'amortir le coût de l'infrastructure nationale des points de retour (soutien à la compétitivité du réemploi). Optimiser les taux de collecte élevés (+90%) et ancrer durablement le geste de retour chez le consommateur.

Romilly-sur-Seine

À Romilly-sur-Seine, nous avons exploré un modèle territorial de gestion des déchets fondé sur l'innovation sociale, l'ancrage territorial, et la diversification des solutions.

L'étape a permis d'examiner un projet pilote concret, de gratification "locale" porté par la Communauté de communes des Portes de Romilly, en collaboration avec des partenaires techniques et industriels, comme Olivier Choiselat (Larbaletier).

L'originalité du concept de l'éco-boutique en zone urbaine peu dense :

L'éco-boutique TRIBU, ouverte en avril 2024, constitue un point de collecte volontaire multi-flux : bouteilles, canettes, petits équipements électriques... En échange de leurs dépôts, les usagers reçoivent des "Sioux", une monnaie locale acceptée dans une dizaine de commerces partenaires ou des bons de réduction pour des activités municipales ou de commerces de centre-ville (cinéma, piscine).

Ce système de gratification incitative a permis de capter des déchets échappant aux circuits classiques (levier d'engagement citoyen) tout en contribuant à la revitalisation économique du centre-ville. En parallèle, les matières collectées sont valorisées localement (moins de 100 km).

Vers de nouveaux systèmes de gestion des déchets :

- Des solutions complémentaires peuvent émerger entre le tout consigne en magasin et l'inaction : *« Il faut sortir du tout ou rien. Le sujet n'est pas la consigne en tant que symbole, mais la capacité des collectivités à piloter des solutions locales de service aux habitants efficaces, maîtrisées et reproductibles. »*
- Pour faire évoluer le système, il faut dépasser le modèle de collecte centré sur le simple ramassage des déchets et favoriser l'émergence d'acteurs territoriaux capables d'agrèger les solutions, de structurer des boucles locales et d'intégrer la donnée usager.

Cela suppose pour la mise en place de la consigne :

- Faire du critère de proximité et du maillage un levier dans un modèle de consigne nationale en prenant compte de la diversité des territoires (urbain, péri-urbain, rural).
- Mettre en place des boucles d'expérimentation pilotées avec les collectivités dans un modèle impliquant des points de retour complémentaires en dehors de la grande distribution.
- Utiliser la consigne des boissons, ciblant des emballages dont la consommation et le retour sont sur un cycle court pour associer au geste de retour d'autres produits visés par d'autres REP en quête de meilleures performances de collecte : petits électroniques, piles, ampoules, textiles, etc.

Paris

À Paris, nous avons pu échanger, au détour de la visite du centre de tri de Paris 15e et l'unité de valorisation énergétique du SYCTOM à Issy-les-Moulineaux, sur la situation actuelle du modèle de gestion des déchets et prendre conscience du fonctionnement et des enjeux de l'outil industriel, nécessaire à traiter les déchets d'emballage.

Les difficultés de la collecte en zone dense

- Le SYCTOM traite chaque année 2,2 millions tonnes de déchet dont 1,7 million de tonnes d'ordures ménagères résiduelles et entre 250 000/300 000 tonnes de déchets de la poubelle de tri.
- Seuls 20% des plastiques, moins de 50% des bouteilles plastique et des canettes et 60% des bouteilles en verres sont recyclés en Ile-de-France (zone dense), en raison d'un plus faible tri et captage des gisements à recycler, et ce, malgré l'extension et l'harmonisation des consignes de tri depuis le 1er janvier 2023.
- L'habitat collectif (vertical) empêche pour plusieurs raisons de procéder à une tarification incitative juste et représentative pour l'habitant versus en habitat pavillonnaire.
- Pour l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF) : « On est encore loin des objectifs ».

Les leviers d'amélioration du geste de tri

Quatre leviers sont identifiés pour améliorer le geste de tri :

- Ergonomie : multiplier les bacs et les collectes
- Communication : elle doit être clarifiée, centralisée, accessible.
- Réglementation : des règles simples, adaptées aux territoires.
- Incitation : en zone dense, de nouveaux outils sont à inventer, notamment pour développer le tri hors foyer.

Remettre le consommateur au centre : geste et incitation

- La performance future du tri passe par une revalorisation du geste citoyen.
- Donner une valeur économique et symbolique aux déchets permet de ré-engager l'utilisateur.

La consigne pour recyclage et réemploi illustre ce repositionnement : elle replace le citoyen au cœur du processus dans sa consommation, implique un geste de tri à la source et introduit la notion de valeur du déchet via l'incitatif économique.

Consigne et tarification incitative sont des leviers de performances éprouvés.

La suite du Tour de France

La suite de notre Tour de France s'appuiera sur deux études complémentaires pour approfondir la compréhension des enjeux liés à notre modèle de gestion des déchets, à la consigne pour réemploi et recyclage et aux attentes des citoyens/consommateurs :

- **Une étude menée avec Ipsos**, consacrée à la consommation des boissons, au geste de tri, à la perception de la consigne pour réemploi et recyclage par les Français. Elle vise à identifier les attentes sur le modèle français, les freins et les leviers d'adhésion, afin de mieux orienter les politiques publiques et les dispositifs d'accompagnement au changement.
- **Une étude réalisée avec l'expertise de (RE)SET**, analysant l'impact technico-économique de la consigne pour réemploi et recyclage à travers des scénarios d'évolution du SPPGD et de la REP pour les emballages ménagers. Elle s'intéresse aux questions des leviers économiques, opérationnels et au périmètre des rôles et responsabilités entre les producteurs, les collectivités locales et les opérateurs déchets.

Rendez-vous le 17 novembre 2025 pour partager les enseignements clés de ces études, continuer à enrichir le débat, et poser les bases d'une réforme attendue du modèle de gestion des déchets d'emballages.

CONTACT RELOOP

Alexis EISENBERG

alexis.eisenberg@reloopplatform.org

06 24 78 87 35

MERCI AUX PARTICIPANTS

Nous souhaitons adresser nos chaleureux remerciements à ceux qui nous ont accueillis à chaque étape, ont ouverts leurs portes, enrichi les discussions de leurs expériences et de leur expertise, et facilité l'organisation des déplacements et de l'accueil sur place.

Isabelle Poitou, présidente de l'association MerTerre
Estelle Fleury, directrice de l'EPAGE HuCA
Stéphane Auran, directeur d'exploitation du SERAMM
Christine Juste, Adjointe au maire de Marseille en charge de la propreté
Roland Mouren, VP de la Métropole Aix-Marseille- Provence en charge des déchets
Christine Leuthy, Directrice PACA, Citeo
Marina Ivleff, chargée de mission au Parc national des Calanques
Margaux Regnier, Coordinatrice développement durable, Wings of the Ocean
Bénédicte Panuel, conseillère de la présidente, Métropole Aix-Marseille-Provence

Sylvain Guinaudie, Président du SMICVAL
Martin Calmettes, Directeur Eco in Pack
Louis Hubau, Chargé de mission EIT
Elise Molinier : Directrice générale du SMICVAL

Vital Beauvois, Directeur grands comptes, Constellium
Emmanuel Auberger, Président et fondateur d'Uzaje
Jacques Fernique, Sénateur du Bas Rhin
Markus Lehmann, gérant Edeka

Richard Renaut, VP de la cc des portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS), délégué à l'environnement
Marie-Hélène Gerard, Directrice générale des services, CCPRS
Olivier Choiselat, PDG de Larbaletier

Sofien Elandaloussi, DGA, mobilisation, public, territoires, SYCTOM
Caroline Chal, directrice des affaires publiques, SYCTOM
Helder de Oliveira, Directeur de l'observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF)

Un grand Merci au député Philippe Bolo, qui a accompagné et nourri l'ensemble de ces étapes.

Et aux équipes de Confluence : Corentin Fournier (vidéaste), Mathilde Niederlaender (consultante), Louise Paillier (consultante), Etienne de Crouy-Chanel (directeur conseil).